

ENGAGER UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT)

Objectifs

Connaître la notion de Qualité de Vie au Travail (QVT) et ses enjeux.

Identifier les différentes étapes pour mener une démarche de QVT et les modalités de mise en œuvre.

Programme

Introduction

- La QVT pourquoi en parlons-nous aujourd'hui ? D'hier à aujourd'hui : qu'est-ce qui a changé ?
- Quelques notions clés en termes de santé au travail :
 - o Stress, burnout, RPS (risques psychosociaux), violence, prévention...
 - o La notion de centralité du travail.

QVT : de quoi parlons-nous ?

- Le cadre légal.
- Les 3 déterminants de la QVT :
 - o Conditions d'exercice.
 - o Contenu du travail.
 - o Capacité d'expression et d'action.
- Les 6 champs de la QVT : l'éventail QVT.
- La distinction RPS/QVT.

La mise en œuvre d'une démarche QVT

- Les 4 étapes d'une démarche QVT :
 - o Cadrer.
 - o Diagnostiquer.
 - o Expérimenter.
 - o Pérenniser.
- Les Espaces de Discussions sur le travail en tant que fondement d'une démarche QVT.

Présentation d'un cas concret de démarche QVT

Réflexion collective sur la mise en œuvre d'une telle démarche au sein de sa structure

- Articulation avec des projets déjà existants.
- Les atouts et les freins d'une telle démarche.

Durée

1 jour

Intervenant

Valérie LORIC, Chef de projet,
360 Richesses Humaines

Public(s) et prérequis

Directeurs, DRH, Chefs de services, Membres du CHSCT

Nombre de participants

5 à 15

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Prix : 250 € par personne (repas compris)

Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne